Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et Numérique

Direction des Affaires Juridiques (DAJ)

Insee
Mesurer pour comprendre

Direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Maître d'ouvrage

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Direction générale – Secrétariat général

Département « Cadre de vie et conditions de travail » (DCVCT)
Division « Marchés et immobilier » (DMI) – Timbre C330
88 avenue Verdier – CS 70058 – 92541 Montrouge cedex

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Objet de la consultation

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Direction régionale de l'Insee Grand-Est
Cité administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin – 67000 Strasbourg

RÉNOVATION PARTIELLE DES BUREAUX

Marché non alloti

Procédure de passation : procédure adaptée

LOT 01 - PEINTURE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Table des matières

1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX....3
1.1 Nature de la prestation....3
2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES....3
2.1 Peintures intérieures....3
2.1.1 Préparation des supports....3
2.1.1.1 Enduit sur support béton ou maçonnerie....3
2.1.1.2 Supports en plaques de plâtre....3
2.1.1.3 Supports anciens non neufs....4
2.1.2 Dépose ponctuelle de revêtements existants....4
2.1.3 Revêtement toile de verre....4
2.1.4 Revêtement mural acoustique....4
2.1.5 Peinture sur murs et plafonds....4
2.1.5.1 Murs revêtus de toile de verre....5
2.1.5.2 Plafonds....5
2.1.6 Peinture sur métaux non ferreux....5
2.1.7 Peinture sur métaux ferreux....5
2.2 Nettoyages....5
2.2.1 Méthodes et produits....5
2.2.2 Nettoyage....6
3 – PRESCRIPTIONS D'ENSEMBLE DES MATÉRIAUX ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE 6
3.1 Préambule....6
3.2 Réception des supports....6
3.3 Protections et propreté....6
3.4 Normes et règlements....6
3.7.1 Subjectiles....7
3.7.2 Règles générales d'exécution....7

1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

1.1 Nature de la prestation

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux de peinture intérieure nécessaires à la rénovation partielle des bureaux de l'Insee Strasbourg, en site occupé.

Les prestations comprennent notamment :

- la préparation des supports
- la dépose ponctuelle des revêtements muraux existants lorsque leur état le justifie
- la fourniture et la pose de toile de verre ou, selon les zones prévues au marché, de revêtement mural acoustique
- les mises en peinture des murs, plafonds et ouvrages accessoires visés au présent CCTP
- les traitements sur ouvrages métalliques, selon leur nature
- les nettoyages courants et de fin d'intervention et avant réception

1.2 Limites de la prestation

Le titulaire doit l'ensemble des fournitures, sujétions, protections, main-d'œuvre, matériels, échafaudages, consommables, évacuations et nettoyages nécessaires au parfait achèvement des ouvrages du présent lot.

Sont compris, même s'ils ne sont pas explicitement détaillés, tous les travaux indispensables à une finition complète, conforme aux règles de l'art, aux normes applicables et aux documents contractuels.

2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 Peintures intérieures

2.1.1 Préparation des supports

Les préparations comprennent, selon la nature et l'état des supports, toutes opérations de reconnaissance, nettoyage, dépoussiérage, lessivage, grattage, égrenage, brossage, dégraissage, rebouchage, ratissage, enduisage, reprises ponctuelles et ponçage nécessaires à l'obtention d'un état de surface compatible avec le système de finition prévu.

2.1.1.1 Enduit sur support béton ou maçonnerie

Sur supports en béton ou maçonnerie, il est dû toutes préparations nécessaires, y compris égrenage, brossage, suppression des bavures, reprises localisées et application de deux passes d'enduit de finition, avant mise en œuvre du revêtement ou du système de peinture prévu.

Localisation

Sous-sol et niveaux 1 à 3, selon les zones concernées par les travaux.

2.1.1.2 Supports en plaques de plâtre

Sur supports en plaques de plâtre, il est dû le dépoussiérage, les reprises nécessaires, l'impression adaptée au support, l'égrenage et deux passes d'enduit de finition, avant revêtement mural ou peinture selon la localisation.

Localisation

Sous-sol et niveaux 1 à 3, selon les zones concernées par les travaux.

2.1.1.3 Supports anciens non neufs

Sur supports anciens déjà peints ou revêtus, il est dû toutes préparations nécessaires à la remise en état du subjectile, comprenant notamment le lessivage, le décapage ou grattage ponctuel, le dépoussiérage, les reprises d'enduit et les préparations nécessaires à la finition.

Localisation

Ensemble des supports non neufs concernés par les travaux.

2.1.2 Dépose ponctuelle de revêtements existants

Lorsque l'état des supports le justifie ou lorsque la mise en œuvre d'un revêtement nouveau l'impose, le titulaire procède à la dépose des toiles de verre ou revêtements existants, à l'évacuation des déchets et à toutes reprises consécutives nécessaires.

Localisation

Sous-sol et niveaux 1 à 3, dans les zones comprises dans le projet, et plus particulièrement sur les parois dégradées ou sur celles destinées à recevoir un revêtement acoustique.

2.1.3 Revêtement toile de verre

Après préparation complète des supports, il est dû la fourniture et la pose collée d'une toile de verre sans motif, de qualité professionnelle, de marque reconnue ou techniquement équivalente.

La mise en œuvre est réalisée conformément aux prescriptions du fabricant, avec traitement soigné des raccords, arêtes, angles, joints et découpes.

Localisation

Surfaces pour lesquelles une toile de verre standard est prévue.

2.1.4 Revêtement mural acoustique

Après préparation des supports, il est dû la fourniture et la pose collée d'un revêtement mural acoustique adapté à l'usage des locaux et compatible avec le support.

La référence exacte du produit, ses caractéristiques acoustiques, sa réaction au feu, ses modalités de pose et sa compatibilité avec le système de finition doivent être soumises à validation dans le cadre des documents d'exécution.

Localisation

Surfaces désignées par les pièces du marché comme devant recevoir un revêtement mural acoustique.

2.1.5 Peinture sur murs et plafonds

La mise en peinture comprend les murs, cloisons, parois verticales, plafonds, ainsi que tous poteaux, poutres, linteaux, sous-faces, joues, soffites, caissons, habillages et encoffrements situés dans les locaux concernés.

Les produits employés doivent être compatibles avec les supports, présenter de faibles émissions et permettre l'obtention d'une finition homogène, durable et lessivable lorsqu'elle est requise.

Caractéristiques de la peinture souhaitée :

- peinture acrylique phase aqueuse
- sans COV,
- finition A+
- aspect finement poché
- lissé velours

2.1.5.1 Murs revêtus de toile de verre

Application de deux couches de peinture de finition sur toile de verre, après préparation et impression si nécessaire, avec finition mate ou veloutée selon le choix arrêté par le maître d'ouvrage dans le cadre des échantillons validés.

Localisation

Murs des bureaux, circulations et autres zones prévues au marché.

2.1.5.2 Plafonds

Après préparation du support, impression adaptée puis application de deux couches de peinture de finition mate sur plafonds.

Localisation

Plafonds des pièces du sous-sol concernées par les travaux, selon les plans et pièces du marché.

2.1.6 Peinture sur métaux non ferreux

Sur les ouvrages métalliques non ferreux, il est dû la préparation adaptée au support ainsi que l'application du primaire ou du système d'accrochage nécessaire avant finition.

Localisation

Canalisations apparentes et ouvrages assimilés situés dans les zones concernées par les travaux, y compris interventions ponctuelles hors zones principales lorsque prévues au marché.

2.1.7 Peinture sur métaux ferreux

Sur les ouvrages métalliques ferreux, il est dû les reprises préparatoires nécessaires, la protection anticorrosion adaptée et l'application des couches de finition prévues.

Localisation

Éléments métalliques présents dans les zones de travaux, notamment grilles, canalisations ou ouvrages assimilés, lorsque leur traitement est prévu ou rendu nécessaire par l'état des supports.

2.2 Nettoyages

2.2.1 Méthodes et produits

Les produits et procédés de nettoyage utilisés doivent être adaptés à la nature des matériaux et ne provoquer ni altération, ni rayure, ni dégradation des ouvrages, équipements ou finitions.

2.2.2 Nettoyage

Nettoyage courant
Le titulaire assure le nettoyage courant et l'évacuation régulière de ses déchets de chantier.

Nettoyage avant réception
Le titulaire assure, avant réception, l'enlèvement de ses protections, l'évacuation de ses déchets, le nettoyage de ses ouvrages et le nettoyage de toutes salissures imputables à son intervention.

Ce nettoyage comprend notamment, dans les locaux concernés par les travaux, les revêtements verticaux, les sols affectés par l'intervention, les quincailleries apparentes, appareillages visibles, menuiseries, vitrages concernés, ainsi que les abords immédiats des zones traitées.

3 – PRESCRIPTIONS D'ENSEMBLE DES MATÉRIAUX ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE

3.1 Préambule

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces techniques du marché, et notamment du CCTC, auquel le présent CCTP est indissociablement lié.

Il doit également tenir compte des prestations des autres corps d'état et des contraintes d'exécution propres au site occupé.

3.2 Réception des supports

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire vérifie la conformité des supports au regard des règles de l'art, des DTU applicables et des documents du marché.

Il signale sans délai toute non-conformité, anomalie ou incompatibilité susceptible d'affecter la bonne exécution de ses prestations. À défaut de réserve formulée avant intervention, les supports sont réputés acceptés pour la réalisation des travaux du présent lot, sous réserve des défauts non apparents.

3.3 Protections et propreté

Avant intervention, le titulaire met en place toutes protections nécessaires pour éviter les salissures, chocs, taches, projections ou dégradations sur les ouvrages conservés.

Il est tenu de remplacer ou remettre en état, à ses frais, tout élément détérioré du fait de son intervention.

3.4 Normes et règlements

Les ouvrages doivent être exécutés conformément aux normes françaises, DTU, avis techniques, fiches techniques fabricants et prescriptions réglementaires en vigueur à la date du marché, notamment celles applicables aux travaux de peinture en bâtiment et aux revêtements muraux.

Les produits employés doivent bénéficier, lorsqu'elle existe, d'une certification ou d'un avis technique en cours de validité adapté à l'usage prévu.

3.5 Études, fiches techniques et préconisations

Au cours de la période de préparation, le titulaire transmet les fiches techniques, préconisations fabricants, notices, caractéristiques des systèmes proposés et, le cas échéant, les données de mise en œuvre nécessaires à l'examen des produits retenus.

3.6 Échantillons

Avant exécution généralisée, le titulaire réalise les échantillons, surfaces témoins ou zones tests nécessaires à la validation des teintes, aspects, textures et niveaux de finition.

Aucune généralisation d'un système ou d'une teinte ne peut intervenir avant validation expresse des échantillons demandés.

3.7 Mise en œuvre

3.7.1 Subjectiles

Le titulaire vérifie la compatibilité des produits mis en œuvre avec les subjectiles existants, les couches antérieures et les traitements éventuels déjà présents.

3.7.2 Règles générales d'exécution

Les travaux ne sont exécutés que sur des supports propres, secs, stables et aptes à recevoir les traitements prévus.

Le titulaire veille à ne pas peindre les joints souples, dispositifs antivibratiles, éléments non destinés à recevoir une finition, ni les parties devant rester démontables ou accessibles. Il enlève en fin d'intervention les protections provisoires et réalise les raccords nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Fin du CCTP Lot 01